

[Text]

Mr. Versteeg: I will certainly try. Your comments point to a number of specific concerns about the regulatory process. First, and most important, is the issue of information access.

My own view is that, in the context of the alachlor proceedings, the position in which the review board found itself, in not getting access to any but summary data dealing with metolachlor was an unfortunate circumstance dictated by legal realities. The Pest Management Advisory Board is looking into the question of information access. It is one of many problems highlighted by the alachlor proceedings.

Having said that, I will venture to say that the difference in scientific opinion as between the review board and the Department of Health and Welfare was not exclusively a difference that came about because one group had access to data that the other did not have. Dr. Gunner, in his response to a similar question, pointed out that it was possible and perhaps probable that even if the Alachlor Review Board had had access to the entire metolachlor data package, the difference in opinions would have remained. I am not a scientist, a toxicologist or an epidemiologist—I do not usually say this too loudly, but I am a lawyer. I have had the opportunity to work very closely with those three disciplines, however, and, as I understand the issues, there is nothing wrong with two legitimate but differing scientific opinions.

I believe Dr. Fuller from Monsanto highlighted that concern. We are dealing here with an issue that is shrouded in uncertainty. The scientific data that is needed to make a decision is, in this instance, incomplete, uncertain, and, most importantly, not available. The state of the art of toxicology is such that despite our best efforts we simply cannot make any conclusive determination on cause and effect—“If we do this, what will happen?” Therefore, there is nothing wrong with two legitimate scientific opinions that happen to differ, and therein lies the rub.

If either the Department of Health and Welfare or the Alachlor Review Board used in their deliberations scientific principles that were not accepted, we would have a much easier time of things. We would have been able to reject one or the other. But I do not think that anyone is questioning either the competence or the *bona fides* of either the Department of Health and Welfare or the Alachlor Review Board. Ultimately, the dilemma in which we find ourselves is characteristic of this type of activity—namely, uncertainty.

The Chairman: If I understand you correctly, there seems to have been a scientific difference of opinion here, and that may have arisen because different information was available to the different scientific reviewers; namely, the Department of Health and Welfare and the Alachlor Review Board. Alternatively, they may have had the same information and still come up with different conclusions, in which case it would have been a matter for the ultimate decision-maker, the Minister of Agriculture.

Mr. Versteeg: That is correct.

[Traduction]

M. Versteeg: Je vais essayer. Votre intervention soulève un certain nombre d'inquiétudes bien précises au sujet du mécanisme de réglementation. La première d'entre elles, et la plus importante, est la question de l'accès à l'information.

Je considère personnellement que dans l'affaire Alachlor la position dans laquelle s'est retrouvée la Commission de révision, qui n'a pu avoir accès qu'à des données sommaires au sujet du metolachlor, est une chose regrettable dictée par les réalités juridiques. Le Comité consultatif de la lutte antiparasitaire se penche actuellement sur la question de l'accès à l'information. C'est là un des nombreux problèmes soulevés par l'affaire Alachlor.

Cela étant posé, je m'aventurerais à dire que les divergences d'opinion scientifique entre le ministère de la Santé et du Bien-être et la Commission de révision ne viennent pas exclusivement du fait que l'on a eu dans un cas accès à des données qui n'ont pas été fournies dans l'autre. Répondant à une question similaire, le Dr Gunner a fait remarquer qu'il était possible et peut-être même probable que même si la Commission de révision de l'affaire Alachlor avait eu accès à l'intégralité du dossier du metolachlor, les divergences d'opinion auraient subsisté. Je ne suis pas un scientifique, un toxicologue ou un épidémiologiste—même si je ne le crie pas généralement sur les toits—mais je suis un juriste. J'ai cependant eu l'occasion de fréquenter de près ces trois disciplines et, selon ma vision des problèmes, rien n'empêche que deux avis scientifiques divergent tout en étant tous deux légitimes.

Je pense que le Dr Fuller, de la Monsanto, a bien cerné le problème. Nous sommes là dans un domaine empreint d'incertitudes. Les données scientifiques dont nous avons besoin pour prendre une décision sont dans le cas présent incomplètes, incertaines et, surtout, non disponibles. Dans l'état actuel de la toxicologie, en dépit de toute notre bonne volonté, nous ne pouvons tout simplement pas tirer de conclusion définitive sur les relations de causes à effet «si nous faisons telle ou telle chose, que va-t-il se passer?». De ce fait, il est normal que deux avis scientifiques tout à fait légitimes s'opposent, et c'est là toute la difficulté.

Si le ministère de la Santé et du Bien-être ou la Commission de révision de l'affaire Alachlor avaient retenu dans leurs délibérations des principes scientifiques non reconnus, tout serait bien plus simple. Nous aurions pu rejeter l'un ou l'autre des avis. Cependant, je ne pense pas que qui que ce soit remette en doute la compétence ou la bonne foi du ministère de la Santé et du Bien-être ou de la Commission de révision dans l'affaire Alachlor. Finalement, nous sommes pris dans un dilemme propre à ce genre d'activité: l'incertitude.

Le président: Si je vous comprends bien, il semble qu'il y ait eu des divergences d'opinions scientifiques dans cette affaire et que cela soit dû à une différence d'information dont ont pu disposer les deux organes de révision scientifique; soit le ministère de la Santé et du Bien-être et la Commission de révision de l'affaire Alachlor. Il se peut aussi que même s'ils avaient eu la même information, ces deux organes en seraient venus à des conclusions différentes, auquel cas il revenait au ministre de l'Agriculture de trancher en dernière analyse.

M. Versteeg: C'est bien cela.